



## INFORMATIONS GENERALES

### REGLEMENT INTERIEUR DU LYCEE

Le règlement intérieur est consultable sur le site du lycée.

**Vous devez en prendre connaissance avant le dépôt de votre dossier d'inscription au lycée.**

Site du lycée : <http://www.voltaire.com.fr/>

### HORAIRES de RENTREE et LISTES de CLASSES

Les horaires de rentrée ainsi que les listes de classes seront consultables sur le site du lycée, et affichés à l'accueil du lycée le 31 août 2018 après-midi.

### BOURSE NATIONALE (de la Seconde à la Terminale)

**Les bourses déjà accordées l'an passé sont reconduites** pour l'année scolaire 2018/2019, sauf pour les redoublants qui doivent retirer un imprimé au secrétariat de la Scolarité, début juillet ou début septembre dernier délai.

#### **TRES IMPORTANT**

Les élèves boursiers qui changent d'établissement doivent demander dès le mois de juin le TRANSFERT de la bourse :

- ♦ **à leur établissement d'origine** s'ils arrivent au Lycée Voltaire
- ♦ **au Secrétariat de la Scolarité** – s'ils poursuivent leur scolarité dans un autre établissement.

### FOURNITURES SCOLAIRES - CALCULATRICE

➤ A la rentrée, chaque professeur indiquera le cas échéant les besoins particuliers dans la discipline concernée. **Il n'existe pas de liste de fournitures scolaires au lycée.**

➤ Pour l'achat de la calculatrice, les professeurs de Mathématiques du lycée indiqueront le modèle recommandé. Pour les élèves de Seconde, veuillez attendre les consignes à la rentrée.

## DEMI-PENSION

La demi-pension fonctionne les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, selon le mode du self-service sur le principe de la prestation payée au repas.

### **1) PRINCIPE DU PAIEMENT**

Le prix du repas est fixé à 4,10 € (*le Conseil régional peut décider des modifications des tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2019*).

### **2) MODALITÉS PRATIQUES**

#### **Règlement en ligne :**

Il est fortement recommandé d'acheter vos repas sur le site [www.voltaire.com.fr](http://www.voltaire.com.fr) - Hébergement / Demi-pension / Payer les repas en ligne - (transaction 41,00 € minimum). Pour les nouveaux élèves, le code d'accès sera donné après encaissement du premier chèque.

#### **Règlement par chèque :**

Les repas sont vendus par 20 minimum (soit 82,00 €).

Les chèques à l'ordre de « Monsieur l'Agent comptable du lycée Voltaire » doivent être insérés dans le dossier d'inscription ou de réinscription de l'élève avec la fiche Intendance. Par la suite, ils pourront être déposés au service intendance **24 heures à l'avance.**

Une borne interactive, située dans le hall du bâtiment administratif, permet de créditer la carte directement par chèque.

Au dos du chèque, devront être inscrits, le numéro de la carte à code barre, le nom, le prénom et la classe.

**En cas d'insuffisance de provisions sur la carte, l'accès au self ne sera pas autorisé.**

En cas de perte ou vol, il convient de prévenir **immédiatement** le service d'intendance afin de bloquer la carte perdue et d'empêcher toute utilisation frauduleuse.

Pour la rentrée, une carte à code barre indispensable pour le passage au self sera remise aux élèves (1<sup>ère</sup> carte gratuite – en cas de perte, vol ou détérioration : 5,00 €).

**La carte de l'an dernier est toujours valable.**

**Aucun passage n'est autorisé sans carte.**

En cas d'oubli, l'élève demi-pensionnaire pourra acheter une carte jetable vendue 5.15 € et utilisable une fois.

### **3) RÉSERVATION**

**La réservation du repas est obligatoire.** Elle peut se faire à partir de 14 heures la veille et au plus tard le matin avant 10 H 30 pour le repas du midi.

Elle s'effectue en insérant la carte à code barre dans l'un des lecteurs situés dans l'enceinte du lycée. (Accueil du Lycée, Angle du bâtiment administratif, Bâtiment G, Vie scolaire et Self).

Il est possible de réserver ses repas pour une semaine **à la borne interactive du bâtiment administratif ou par internet jusqu'à 10 heures le jour même.**

La réservation engage l'élève et le repas est **immédiatement débité** de son compte.

**Aucun passage n'est autorisé sans réservation.**

En l'absence de réservation, l'élève demi-pensionnaire pourra acheter une carte jetable utilisable une seule fois.

Si l'élève annule sa réservation avant 10 H 30, ou s'il est absent de façon justifiée, son compte est à nouveau crédité du montant du repas. Pour cela, il doit se présenter auprès des services d'intendance sous 48 heures (au-delà l'annulation justifiée n'est plus possible).

### **4) LES FONDS SOCIAUX**

En cas de difficultés financières, les familles ont la possibilité de demander une prise en charge ponctuelle des frais de demi-pension par les fonds sociaux. La demande devra être formulée auprès de Madame l'Assistante Sociale qui instruira le dossier, dans le respect de l'anonymat, avant de le soumettre à l'accord de la Direction du lycée.

### **5) CAISSE DE SOLIDARITÉ**

La participation à la caisse de solidarité est d'un montant égal ou supérieur à 10,00 €. Cette caisse permet d'aider les étudiants en difficulté. Il est important d'y contribuer.

Orléans, le 04 avril 2018

Le Proviseur,  
F.LASCAUX

## INTERNAT

### **1) INSCRIPTION**

L'inscription à l'internat ne pourra être prise en compte qu'après le dépôt d'un chèque de 450,00 € (2/3 du 1<sup>er</sup> trimestre), **encaissé après accord de la commission d'admission à l'internat**. Le solde sera versé sur présentation de la facture courant novembre.

Les élèves boursiers, hors classes préparatoires, n'ont pas à régler la somme de 450 euros (trimestre septembre-décembre 2018) puisque le montant de leur bourse est appliqué aux frais d'internat et est déduit des factures.

### **2) TARIF**

Les frais d'internat sont annuels, forfaitaires et payables d'avance par chèques, espèces ou en ligne à l'aide des identifiants qui seront communiqués aux nouveaux élèves internes à la rentrée scolaire. Des remises d'ordre peuvent être accordées pour 5 jours d'absence consécutive, sur demande des parents (document disponible à l'intendance), avec présentation d'un justificatif, (exemple : *certificat médical*) ou pour toute autre absence, du fait de l'administration (voyage scolaire, stage obligatoire, etc...).

#### **Tout trimestre d'internat commencé est dû.**

Les changements de régime en cours de trimestre ne sont pas autorisés, sauf cas exceptionnel dûment justifié.

#### **Les demandes écrites devront être adressées à Monsieur le Proviseur, et remises au service de la scolarité (1<sup>er</sup> étage de l'Administration).**

A la rentrée, une carte à code barre indispensable pour le passage au self sera remise aux nouveaux élèves (1<sup>ère</sup> carte gratuite). La carte de l'an dernier est toujours valable.

En cas de perte, vol ou détérioration, une nouvelle carte sera vendue au prix de 5,00 €. Dans ce cas, il convient de prévenir immédiatement le service d'intendance afin de bloquer la carte perdue et d'empêcher toute utilisation frauduleuse.

**Aucun passage n'est autorisé sans carte.**

En cas d'oubli, l'élève devra se procurer auprès de la vie scolaire une attestation l'autorisant à accéder au self pour la semaine concernée.

Le tarif de l'internat pour le 1<sup>er</sup> trimestre septembre/décembre 2018 s'élève à **715.69 €** et à **875.27 €** pour les classes préparatoires grandes écoles 7 jours.

**A titre indicatif**, les trimestres janvier-mars 2018 et avril-juin 2018 s'élevaient à **511.20 €** et **521.43 €**.

*Le Conseil régional peut modifier ce tarif pour l'année 2019.*

### **3) LES FONDS SOCIAUX**

En cas de difficultés financières, les familles ont la possibilité de demander une prise en charge des frais de pension par les fonds sociaux. La demande devra être formulée auprès de Madame l'Assistante Sociale qui instruira le dossier dans le respect de l'anonymat avant de le soumettre à l'accord de la Direction du lycée.

### **4) CAISSE DE SOLIDARITE**

Cette participation facultative peut être d'un montant égal ou supérieur à 10,00 €. Cette caisse permet d'aider les étudiants en difficulté. Il est important d'y contribuer.

Orléans, le 04 avril 2018

Le Proviseur,  
F. LASCAUX



## **CAISSE DE SOLIDARITE DU LYCEE VOLTAIRE**

« L'engagement de tous au service de chacun »

Le contexte socio-économique est actuellement délicat et incertain. Toute famille, tout lycéen ou étudiant peut alors rencontrer, ne serait-ce que momentanément une situation financière difficile.

La caisse de solidarité du lycée Voltaire est là pour apporter réponse à ces situations en accordant une aide ponctuelle de nature sociale : restauration, internat, inscription aux concours, matériels scolaires, sorties et voyages scolaires ...

Cette démarche est portée par la valeur de solidarité inscrite au cœur de notre établissement.

La caisse de solidarité du lycée Voltaire est abondée par la participation volontaire des familles : cette démarche s'inscrit dans la valeur d'engagement, pilier de notre politique d'établissement.

La participation (10 euros minimum si possible) est à adresser par chèque à l'ordre de « Agent comptable du lycée Voltaire ».

➡ Merci de mentionner les nom – prénom et classe au dos du chèque, en précisant Caisse de Solidarité du lycée Voltaire.

Merci à chacun d'entre vous.

Le Proviseur

# LA MAISON DES LYCÉENS

LYCÉE VOLTAIRE - 3 avenue Voltaire 45100 ORLÉANS  
ou à la boîte aux lettres dans le lycée – parloir 3-4 de l’administration.  
*Association lycéenne – loi 1901 – Lycée Voltaire Orléans la Source*

La Maison Des Lycéens est une association lycéenne qui a pour but de contribuer à l’épanouissement des élèves du lycée mais aussi à améliorer le cadre de vie.

Les actions qu’elle mène au sein du lycée sont :

- fonctionnement de la cafétéria (vente de boissons et de confiseries diverses...),
- animations (carnaval, bal des terminales...),
- pour les internes, accès à la télévision et aux DVD...,
- participation aux campagnes de prévention au sein du lycée (tabac, drogues, contraception, SIDA, journée sur le mal-être...),
- pour les élèves en difficultés financières, possibilité d’apporter des aides lors de sorties pédagogiques, voyages...,
- aide à l’organisation et participation financière de la semaine de la culture.

Les membres du bureau de l’association constituent un lien privilégié avec les différents acteurs du lycée tel que l’administration et les professeurs. Ils communiquent les demandes d’élèves, les propositions d’activités et les améliorations éventuelles à apporter sur des projets ou des activités. Que vous soyez élèves de secondes, de premières, de terminales, de BTS ou en classes préparatoires, vous pouvez nous rejoindre. ***C’est tous ensemble que nous pourrons construire quelque chose et évoluer.***

Tu peux être un membre actif en t’investissant avec nous (tenue de la cafétéria, participation aux activités et projets) ou simplement un membre passif en payant ta cotisation annuelle qui est seulement de **8 euros**.

Intégrer la Maison Des Lycéens :

- te donnera le sens des responsabilités,
- t’investira dans la vie lycéenne,
- te permettra d’acquérir une compétence,
- te permettra de valoriser ton CV.

Le Président de la MDL



**Maison des lycéens (coupon à retourner et à joindre au chèque)**

☛ Je souhaite devenir membre MDL pour l’année **2018/2019**

☛ Je joins un chèque de **8 €** à l’ordre de la **MDL du lycée Voltaire**

Prénom – NOM :..... Âge :.....

Classe :..... A :..... Le .....2018

Signature